

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 décembre 2024, à 11h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation de transferts budgétaires**
- 4. Utilisation fonds de roulement pour achat camion 2500 - Échéancier de remboursement**
- 5. Taux d'intérêt sur les arrérages de taxes ou autres compensations – 2025-2026-2027**
- 6. Modification d'échelon – Responsable de voirie**
- 7. Intention pour les cadets de la Sûreté du Québec – Été 2024**
- 8. Parole au public**
- 9. Levée de la séance**

Il n'y a pas d'avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour qui a été donnée à tous les membres du conseil et il n'y a pas de copie qui a été affichée non plus aux endroits décrétés pour ce faire. Toutefois, selon l'article 157 du Code municipal du Québec, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h30 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-332

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

2024-12-333

Autorisation de transferts budgétaires

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire quelques transferts de budget aux fins de présentation financière;

ATTENDU QU' il a été prévu, lors de l'élaboration du budget 2024, de prendre un montant dans le surplus non affecté afin de couvrir une partie de la dépense de déneigement, laquelle s'est avérée exagérément élevée, afin de ne pas taxer démesurément les citoyennes;

ATTENDU QU' la dépense pour le Service de sécurité incendie (SSI) est beaucoup plus élevée que ce qui a été prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la greffière-trésorière, madame Krystelle Dagenais à effectuer les transferts budgétaires nécessaires aux fins de fiscalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise que les dépenses excédentaires dans le budget 2024 soit couvertes par le surplus non-affecté, si le surplus de l'année courante ne suffit pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- UTILISATION FONDS DE ROULEMENT POUR ACHAT CAMION 2500 - ÉCHÉANCIER DE REMBOURSEMENT

2024-12-334

Utilisation fonds de roulement pour achat camion 2500 - Échéancier de remboursement

ATTENDU QUE la directrice générale dépose l'échéancier de remboursement dans le fonds de roulement pour l'achat d'une partie du camion 2500 dont l'achat a été autorisé par la résolution #2024-11-275;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte que l'emprunt au fonds de roulement pour l'achat du camion 2500 soit remboursé sur un échéancier établi sur 5 ans pour un montant annuel de 16 000.00 \$;

QU',

Un transfert du Fonds de roulement au montant de 80 803.52 \$ soit fait au compte de la municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES OU AUTRES COMPENSATIONS – 2025-2026-2027

2024-12-335

Taux d'intérêt sur les arrérages de taxes ou autres compensations – 2025-2026-2027

ATTENDU QUE le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes ou autres compensations doit être entériné par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise que le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes ou autres compensations soit maintenu à 15% pour les années 2025-2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- MODIFICATION D'ÉCHELON – RESPONSABLE DE VOIRIE

2024-12-336

Modification d'échelon – Responsable de voirie

ATTENDU QUE le Responsable de Voirie a été embauché de façon permanente par la résolution #2024-11-277;

ATTENDU QU' il a été classé à l'échelon 1 de sa classe, mais le Manuel des employés autorise que, lors de l'embauche, le niveau de l'échelon soit déterminé selon l'expérience dans le domaine de l'emploi et la scolarité nécessaire à l'emploi;

ATTENDU QUE pour bien gérer le département, il est nécessaire que le Responsable de voirie travaille chaque jour une heure de plus que les autres employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le changement d'échelon du Responsable de voirie, passant ainsi à l'échelon 3 de sa classe;

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville autorise des semaines de 40 heures pour le Responsable de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- INTENTION POUR LES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2025

2024-12-337

Intention pour les cadets de la Sûreté du Québec – Été 2025

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens de Chénéville est une priorité pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE le programme des cadets de la Sûreté du Québec offre aux municipalités la possibilité d'obtenir le service de cadets pendant la saison estivale, permettant ainsi d'assurer une présence supplémentaire de la Sûreté dans les villes tout en favorisant la proximité avec les citoyens;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à l'embauche des cadets sont partagés entre les municipalités participantes et la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville fasse part à la Sûreté du Québec de son intention d'avoir des Cadets à Chénéville lors de la saison estivale 2025;

QUE,

Le Conseil accepte de payer sa part des frais afférents au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- PAROLE AU PUBLIC

9- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-338

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h37.

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.